



République Française. Haute Savoie
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DOUVAINE

DELIBERATION n° DEL20260709_01
Séance du 9 juillet 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres en exercice : 17
Présents : 10
Représentés : 5
Absents excusés : 2
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet 2026, à 19 heures
30. Le conseil d'administration légalement convoqué par
écrit le 2 juillet, s'est réuni sous la présidence de Marine
BUREAU

Présents : BUREAU Marine, COLMARD Marie-Laure, SECHAUD Jean-François,
BAUDRIER Eliane, FICHARD Annie, VAGNEUX Yves, LE QUELLENEC RAULT
Magali, CHUINARD Claire, CHOLLET Lucette, PILON Aurélie

Absents pouvoirs : COLMARD Philippe (pouvoir COLMARD Marie-Laure),
QUETSTROEY Laurent (pouvoir PILON Aurélie) MICHEL Antonia (pouvoir BAUDRIER
Eliane), FLAD QUETANT Régis (Pouvoir BUREAU Marine) JACQUIER Monique (pouvoir
SECHAUD Jean-François).

Absents excusés : DE VULPILLIERES Séverine, LAIDEVANT Céline,

Absents :

Lesquels formants la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Secrétaire de Séance : Marine BUREAU

OBJET : Compte rendu des décisions depuis le dernier conseil d'administration.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-4 ;

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.123-6, R.123-7 et R.123-8 ;

VU la délibération de conseil municipal n° DEL20260328_01 d'élection du maire sous la présidence du doyen d'âge du conseil municipal ;

VU la délibération du conseil municipal n° DEL20260413_07 fixant le nombre de membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action sociale de la commune ;

VU la délibération du conseil municipal n° DEL20260413_02 d'attribution des délégations du conseil municipal au Maire ;

VU la délibération du conseil municipal n° DEL20260413_08 désignant les membres élus du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune ;

VU l'arrêté du Maire n°5.3/2026_158, nommant des membres parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ;

VU la délibération du conseil d'administration n° DEL20260428_01 du 29 avril 2026 formation du conseil d'administration CCAS ;

VU la délibération du conseil d'administration n° DEL20260428_03 portant Délégation de compétences du conseil d'administration à la présidente et vice-présidente.

Madame la présidente donne lectures des décisions :

DEC2026_3004_01	117.50 €	Prise en charge d'une facture périscolaire pour une famille
-----------------	----------	---

Le conseil d'administration prend acte de l'état des décisions de la vice-présidente pour les derniers mois.

DIT que, conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

NE PREND PAS PART AU VOTE :
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 15
MAJORITE REQUISE :
POUR : 15
CONTRE :
ABSTENTION :

DOUVAIN, le 29 juillet 2026
Claire CHUINARD, présidente